

COMPTE RENDU
DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
Du Vendredi 15 Février 2019

Le quinze février deux mille dix-neuf à 20h00, le conseil municipal de Labergement Ste Marie s'est réuni sous la présidence du maire, Mr Daniel Pasquier.

Etaient présents : Mr Daniel PASQUIER, Mme Marie-Hélène TRIMAILLE, Mr Pierre-Albert VIONNET, Mr Joël LORIN, Mme Virginie CUENIN, Mr Philippe PAILLARD, Mr Pascal REGARD, Mr Florent ROBBE.

Etaient absents excusés : Mme Nicole THOMET, Mr Emmanuel FERCOT qui a donné procuration à Mr Joël LORIN, Mr Didier PREVALET.

Etaient absentes : Mme Caroline JEANNINGROS, Mme Céline JEANNOT.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Hélène TRIMAILLE

Acceptation du compte rendu de la séance précédente :

Le compte rendu du Conseil précédent est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Modification de l'ordre du jour :

Le Maire demande l'autorisation de modifier l'ordre du jour et de rajouter deux points : avenant à la convention de déneigement et déclassement de voirie. Unanimité.

1. Convention Assistance juridique :

Le renouvellement de la convention d'assistance juridique qui lie la commune avec le cabinet d'avocats DSC Avocats est proposé pour un montant annuel de 3960 €. Accepté à l'unanimité.

2. Assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2019 :

Monsieur Sébastien FOLLET (Office National des Forêts) a présenté l'assiette de coupes de bois dans les forêts communales (parcelles concernées : 39-52-9 et 17).

Cette assiette est acceptée sous réserve des volumes de chablis restants. En cas de volumes importants, certaines parcelles pourraient être retirées du projet.

Unanimité.

3. Renforcement AEP rue du Fuverat (mission de maîtrise d'œuvre), rue du Lac :

Dans le cadre de la réfection de la voirie rue du Fuverat, il serait judicieux de procéder au remplacement du réseau d'eau potable vétuste ainsi qu'au déplacement des compteurs d'eau en limite de propriété.

Le réseau assainissement est en bon état.

Le cabinet JDBE est mandaté pour la mission de maîtrise d'œuvre pour un montant de 9912 € HT.

Suite aux débordements récurrents des eaux pluviales de la rue du Lac, un diagnostic et une étude des réseaux humides sont programmés. Une étude relative à la restructuration de la voirie sera menée en parallèle.

Unanimité.

4. Construction filière assainissement non collectif à la Boissaude : Mission de maîtrise d'œuvre :

La mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en place d'une station d'épuration à la Boissaude est confiée à l'entreprise JDBE pour un montant de 8700 € HT.

Unanimité.

5. Devis pour fourniture d'un ensemble d'éclairage sur le site de la base de loisirs :

Sous réserve de l'autorisation des services de la gendarmerie et de la sous-préfecture, la manifestation du 14 juillet aurait lieu sur le parking de la base de loisirs.

Afin d'assurer la sécurité, un éclairage provisoire est prévu pour un montant de 4503,40 € HT. Il pourrait également être utilisé, en cas de besoin, pour d'autres manifestations.

Unanimité.

6. Avenant convention ADMR :

Suite à la fusion des deux associations ADMR (Labergement Ste Marie et Mouthe), une réorganisation au niveau de l'administration a eu lieu.

Cependant, aucune modification n'a été apportée au contrat liant les communes et l'ADMR.

Unanimité.

7. Demande d'utilisation de l'Espace les Vallières :

Le FC (Football Club) Lacs Remoray Vaux a adressé une demande d'utilisation de la salle afin d'organiser des séances de renforcement musculaire avant la belle saison.

La commune donne son accord sous la condition que la salle et les sanitaires soient restitués dans l'état de propreté initial.

8. Demande droit de place camion pizzas :

Il sera proposé au demandeur de retenir le créneau du mardi soir, aux tarifs en vigueur.

Unanimité.

9. Motion de soutien au service des Urgences de Pontarlier :

Le Conseil signe, à l'unanimité, la motion de soutien proposée par Madame CHARDON, maire de Malpas, afin d'appuyer les démarches entreprises pour garantir la qualité des soins et la sécurité du personnel soignant aux Urgences.

10. Demande de subventions diverses :

Plusieurs associations ont adressé des demandes de subvention.

Le Conseil décide de renouveler les subventions aux associations habituelles.

Toutefois, les subventions allouées aux associations du Jumelage et Animation seront révisées suite à l'augmentation très importante annoncée pour la location des locaux occupés par ces dernières.

11. Déclassement de la voirie rue du Fuverat :

Il y a lieu de déclasser une partie de la rue du Fuverat (tronçon côté RD 437) afin de finaliser les échanges de terrain avec un particulier pour la réalisation des travaux routiers.
Unanimité.

12. Avenant à la Convention de déneigement :

Suite à la rétrocession de la zone UZ à la Communauté de Communes, son déneigement lui sera facturé directement.

Un avenant à la convention actant la diminution du prix de la tournée de déneigement (- 60 €) sera signé.

Unanimité

13. Questions et informations diverses :

- Recensement des bâtiments menaçant ruines : La Direction Départementale des Territoires (DDT) demande aux communes de recenser les bâtiments présentant un danger pour la population.

- Présentation de l'étude du lac Saint Point

- Présentation du Relais Petite Enfance

- Bilan comptable du 14 juillet : grâce aux subventions, le bilan financier est positif.

- Doléances : Le Maire fait part des différents courriers de doléances adressés en mairie suite au déneigement. On peut noter les exigences de plus en plus importantes de certains habitants qui ont des difficultés à appréhender la complexité et la durée d'une tournée.

- Plan Local d'Urbanisation (PLU) : La CDPENAF (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) s'est réunie le 7 février à Besançon. La commune est en attente de ses conclusions.

- Dossiers Géomètre : Un rendez-vous a eu lieu avec Monsieur Thomas PETITE, géomètre, afin de faire le point sur les différents dossiers en attente (OGEC, GAEC MARTIN, Messieurs DEFASNE et BOSSY, Madame BICH, SDIS)

- Rapport de l'audit de la société BODET sur l'état du beffroi : Il s'avère que le beffroi est dans un état de dégradation très avancé. Sa réfection sera incluse dans le programme de rénovation de l'église. Dans l'attente des travaux, les cloches ne sonneront plus que les heures et les événements importants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 15.

LE MAIRE,

Mr PASQUIER D.
Maire,

